



Parc national de Port-Cros : concilier « plaisir de plonger » et « respect de l'environnement »

La première charte de la plongée française fut signée en 1994, à Port-Cros. Une vingtaine d'établissements s'engageaient alors volontairement à limiter la fréquentation sur site, et à veiller à ce que le comportement des plongeurs soit respectueux de l'environnement sous-marin. Depuis, les principes de cette charte sont repris dans toute la France. Pour plonger à Port-Cros, il est obligatoire d'y souscrire : « Ici on s'engage à plonger responsable, partout... et aussi ailleurs ».

L'essor du tourisme et plus spécialement du tourisme de nature, génère un attrait grandissant pour ces espaces protégés. Aujourd'hui plus qu'hier, les visiteurs recherchent le dépaysement et l'authenticité au travers du spectacle de paysages préservés, d'une nature « sauvage ». Ainsi, la pratique de la plongée s'est particulièrement développée dans les eaux de Port-Cros premier parc marin d'Europe. **Alors que l'on dénombrait environ 11 700 plongées par an en 1985, on en compte près de 60 000 actuellement (structures et particuliers).** Les plongeurs fréquentent les eaux du Parc majoritairement d'avril à novembre. La majorité des plongées (environ 40 000) sont réparties principalement entre les mois de mai, juillet et août.

Dès 1993, le Parc National de Port-Cros estimait que le niveau d'activité était susceptible de poser de sérieux problèmes de protection du milieu, de maintien de la qualité des plongées, voire même de sécurité.

La naissance de la charte

Le Parc National de Port-Cros s'est tourné vers des méthodes de **concertation et d'implication** des pratiquants de plongée afin d'accueillir un maximum de personnes dans le respect de la biodiversité.

Le Parc s'est engagé dans une démarche contractuelle pour la gestion de la plongée sous-marine avec la mise en place de cette **Charte multilatérale afin de responsabiliser les usagers et d'influencer leurs comportements.**

Les efforts de concertation avec **les pratiquants, les clubs, les professionnels de la plongée et la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-marins (FFESSM) ont débuté à partir des années 90 et ont abouti en 1994, à la mise en place d'une première Charte, basée sur le volontariat.**

Les signataires, volontaires, s'engageaient moralement à avoir un comportement responsable vis-à-vis du milieu. Les structures locales ont donc accepté et majoritairement respecté les contraintes mentionnées dans la Charte. Cependant, les pratiquants individuels n'étaient pas concernés par cette charte et quelques structures moins respectueuses ne voulaient pas de cet engagement moral de respect de l'environnement. Les mauvais comportements sous l'eau étaient nombreux.

La Charte est donc devenue obligatoire pour tous en 2004, avec le soutien des structures



locales signataires. Depuis 2004, la plongée se trouve donc interdite aux plongeurs non signataires.

En 2004, 30 structures associatives et professionnelles étaient signataires de la charte. En 2011, ils étaient plus de 60 structures, dont 38 dans le Var, et 1483 individuels à signer la charte et ainsi à obtenir une autorisation de plongée dans les eaux du Parc national. C'est avec ces structures que chaque année, le parc national de Port-Cros travaille à l'évolution de la charte, pour répondre aux besoins des professionnels et des amateurs de la plongée.

La charte de plongée, en bref

LA CHARTE : UN OUTIL MAJEUR

Obligatoire depuis 2004, la signature de la charte par les professionnels et les pratiquants permet de :

Réglementer les activités de plongée :

- Limitation des effectifs
- Définition des modalités de plongée
- Restrictions sur certains sites
- Verbalisation en cas d'infractions

Responsabiliser les pratiquants :

- Développement des actions pédagogiques
- Informations sur la sensibilité du milieu
- Favoriser les bonnes pratiques

Impliquer les professionnels et les clubs locaux :

- Développement de la concertation
- Collaboration à la surveillance du milieu
- Participation à la réévaluation et au bilan de la Charte, effectués chaque année.

A découvrir au salon de la plongée

Projection/conférence : La charte de l'éco-plongeur du Parc national de Port-Cros

Hervé Bergère, chef de secteur de l'île de Port-Cros, parc national

Samedi 12 janvier 2013, de 17h à 18h

Espace Scénique, Salon de la Plongée – Paris Porte de Versailles

Cette conférence débat vous permettra de découvrir son principe et les résultats qu'elle a permis d'obtenir en près de 20 d'existence. Sa philosophie ? "Ici on s'engage à plonger responsable, partout et aussi ailleurs". Profitez de votre passage sur notre stand (C31) pour découvrir nos outils pédagogiques :

Un film : <http://2doc.net/po2pr>

- La charte illustrée par les célèbres dessinateurs Joan et Ptiluc : <http://2doc.net/flvba>
- Le poster offert à tous les clubs engagés dans la démarche : <http://2doc.net/zlcfj>

L'exposition : « On s'engage à plonger responsable ici...et partout ailleurs »

Le dessin humoristique est un moyen de communication universel. Partant de ce principe, le parc National de Port-Cros a conçu avec les célèbres dessinateurs, Joan et P'titluc, plongeurs et amoureux de Port-Cros, une série de dessins percutants qui illustre les attitudes responsables vis à vis de la mer et met en scène la biodiversité du Parc et les pressions qu'elle subit.

A découvrir sur l'espace du salon, en attendant la parution d'une bande dessinée spéciale anniversaire juin 2013, avec de nouvelles illustrations.

La charte illustrée par les célèbres dessinateurs Joan et Ptiluc : <http://2doc.net/flvba>

